RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Adhésion au groupement de commandes coordonné par la Région académique Occitanie pour le renouvellement du marché public relatif à l'Espace Numérique de Travail (ENT-École) pour la période 2027-2031

N° 010.11.2026

Rapporteur :
Marjorie CAUSSE

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 10 novembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Fanny PARIS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-010112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Par courrier reçu en mairie le 21 octobre 2026, la Région académique Occitanie a sollicité la commune sur le renouvellement du dispositif Environnement Numérique de Travail (ENT) dans ses écoles mis en place depuis 2022.

L'ENT constitue aujourd'hui un outil de communication et de travail apprécié des équipes pédagogiques et des familles. La commune souhaite ainsi garantir la continuité de ce service numérique ainsi que des fonctionnalités mises à disposition de la communauté éducative.

Ce dispositif est déployé dans le cadre d'un marché public porté par la Région académique Occitanie.

Afin d'assurer la continuité du service pour la période allant du 1er septembre 2027 au 31 août 2031, la Région académique Occitanie engage une procédure de renouvellement du marché public.

Pour permettre à la commune de continuer de bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la Région académique Occitanie avant le 31 décembre 2026. Cette adhésion permettra à la commune de participer à la procédure de consultation et de conserver la possibilité de bénéficier du futur marché mutualisé. À défaut d'adhésion avant cette échéance, aucune nouvelle adhésion ne pourra être réalisée avant 2029.

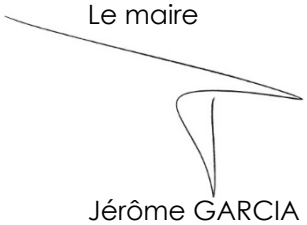
Sur proposition de madame Marjorie CAUSSE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de Région académique Occitanie pour l'ENT,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 novembre 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-010112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation